Nous avons tous reconnu, avec l'éminent orateur, que nous assistions aujourd'hui au même spectacle et qu'il fallait s'incliner plus que jamais devant l'Eglise catholique et romaine à qui nous devons ce grand travail de réorganisation sociale si nécessaire après un siècle de révolutions.

Et la sainteté seule du lieu dans lequel se trouvaient réunis tant de catholiques a pu retenir le cri de vive Pie IX qui allait s'échapper de toutes les bouches et de tous les cœurs, quand l'éminent évêque s'est écrié, que c'est encore au Pape aujourd'hui comme autrefois que les sciences doivent de pouvoir respirer de nouveau l'air bienfaisant de la liberté.

Aussi est-ce là que la nouvelle Université cherchera en tout est toujours sa lumière, sa force, son appui, car c'est la chaire infaillible de Pierre qui seule lui assurera une existence pleine de gloire et d'honneur.

A deux heures et demie de l'après-midi, une affluence plus considérable encore se pressait dans les nefs de l'église Sainte-Catherine; c'était la première séance solennelle de rentrée de l'Université; cette belle réunion, par son caractère éminemment religieux, avait été jugée digne de l'enceinte sacrée dans laquelle elle s'est faite.

Mgr Hautcœur, recteur de l'Université; M. de Vareilles-Sommières, proclamé aujourd'hui doyen de la Faculté de droit, M. de Margerie, doyen de la Faculté des lettres, et M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences, prononcèrent des discours, dont nous n'avons pas à faire l'éloge et que nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui même à nos lecteurs.

Après eux, M. Selosse, professeur de droit criminel, donna un excellent compte-rendu des travaux de l'année pour la faculté de Droit et proclama les noms des lauréats des deux premières années; nous nous faisons un devoir de les faire connaître en leur donnant le public hommage de nos félicitations.

PREMIÈRE ANNÉE

Cours de Droit naturel.

1re médaille. — M. Lucien Roure.
1re mention honorable. — M. Camille Scalabre.

Droit Romain.

1re médaille. — M. Lucien Roure.
2e médaille. — M. Maurice Jaspart.
1re mention honorable. — M. Georges Herlin.

Droit civil.

1re médaille. — M. Lucien Roure.
2e médaille. — M. Georges Herlin.
1re mention. — M. Maurice Jaspart.

DEUXIÈME ANNÉE

Droit civil.

2e médaille. — M. Louis Colombier.
1re mention. — M. François de la Borderie.
2e mention. — M. Adolphe Wicart.

Procédure civile.

1re mention. — M. Wicart.
2e — — M. Colombier.

Droit criminel.

1re mention. — M. Ch. Labbe.
2e — — M. Wicart.

Après cette proclamation des premiers lauréats inscrits au livre d'or de la faculté de Droit, Son Eminence le cardinal archevêque de Cambrai a trouvé dans son cœur d'évêque et de père, des accents émus qui resteront longtemps gravés dans le souvenir de ceux qui ont eu le bonheur de les entendre.

Après ces magnifiques cérémonies, où se trouvaient réunis tous ceux qui avaient aidé à la fondation de l'Université, aujourd'hui constituée, il appartenait à Son Eminence de dire le mot qui est dans tous les cœurs, sur toutes les lèvres et qui est une réponse à tous les défis et à toutes les attaques : « Oui! il fallait des millions pour commencer l'œuvre : ils sont venus ! Il faudra des millions pour la finir : ils viendront ! »

Heureuse la ville, heureux les départements qui comprennent de telles paroles, à une époque où l'égoïsme semble avoir tout glacé ! Heureux le pays, qui possède de ces hommes dont le dévouement et la générosité ne s'épuisent jamais : il peut pousser encore au milieu des tristesses du présent ce cri d'espérance et d'amour : Vive l'Eglise ! vive la France !

DISCOURS DE MGR HAUTCŒUR
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Eminences,
Mes-eigneurs,
Messieurs,

Il y a près de vingt ans, quelques esprits, qui passaient alors pour bien aventureux, rappelaient timidement le souvenir de nos vieilles Universités. Louvain avait pu renaître de ses cendres; sur les rives de Saint-Laurent, le séminaire de Québec, avec ses seules ressources venait de fonder l'Université-Laval, et de bâtir pour elle un splendide palais ; la pauvre Irlande se privait du pain matériel pour assurer à ses enfants la nourriture intellectuelle, et l'Université de Dublin, fruit de ses héroïques sacrifices, s'organisait sous la direction de l'illustre Newman. L'Allemagne catholique aussi préparait l'exécution d'un projet analogue, que, depuis, les circonstances ont renvoyé bien loin, mais qui reparaîtra sans doute à son heure.

C'étaient là de beaux exemples. On se demandait si la France, avec son esprit malgré tout si religieux et ses immenses ressources, n'essaierait point de faire aussi quelque chose. Mais que d'obstacles accumulés devant une pareille entreprise ! On la déclarait d'avance impossible, et ce n'était pas sans raison, en se plaçant au point de vue d'alors.

Cependant, ce qui semblait une chimère est devenu sous nos yeux une réalité. L'idée d'une réforme de l'enseignement supérieur a germé peu à peu. On s'est dit que la liberté seule pouvait amener cette réforme nécessaire : les esprits les plus prévenus ont commencé à comprendre que le monopole d'Etat est opposé aux droits de la conscience chrétienne, qu'il est fatal aux progrès de la science et aux intérêts les plus vitaux du pays. De là un mouvement qui s'est propagé dans la saine et intelligente nation, et qui a trouvé de l'écho même chez des hommes que les préjugés d'éducation, et un esprit de corps assurément très respectable dans son principe, auraient pu éloigner davantage de ce genre d'aspirations.

La loi du 12 juillet 1875 a consacré théoriquement le principe de la liberté de l'enseignement supérieur. En pratique, elle a restreint beaucoup l'application de ce principe, et depuis, conformément aux tendances de l'administration française, on a encore serré le frein, au risque de violenter le texte de la loi et surtout d'en méconnaître l'esprit.

Certes, elles sont loin d'être libres ces Universités qui, dans leur vie quotidienne, sont astreintes à une multitude de formalités aussi gênantes qu'inutiles : ces Universités qui ne peuvent ni régler et diriger leurs études, ni en contrôler elles-mêmes les résultats, que dis-je ? qui ne peuvent pas même en dehors d'une tutelle que la loi n'a ni prévue, ni instituée, tenir un régistre d'inscriptions valable.

Toutefois nous avons obtenu beaucoup. D'abord le principe même de la liberté est acquis. On pourra bien pour un temps contrarier son expansion : il se dégagera malgré tout de ses entraves et produira ses conséquences logiques. L'école révolutionnaire, nous le savons, médite un coup de violence. Comment pourrait-elle admettre la liberté de l'enseignement supérieur, elle qui, par une flagrante contradiction, patronne à la fois toute licence et proscrit toute liberté honnête ? Si donc elle étend encore une fois ces ravages sur notre pays, il faut s'attendre à ce que les Universités catholiques disparaissent dans l'effroyable tourmente qui signalera son triomphe. Mais la France doit vivre encore, si, comme nous en avons la ferme confiance, Dieu lui réserve de nouveau dans l'avenir un rôle glorieux, nos écoles reparaîtront avec l'ordre légal ; plus que jamais elles seront l'espoir de la patrie aspirant à renaître.

Cette prise de possession, on peut le dire définitive, est un fait immense, et déjà ce fait a produit, même en dehors de nous, d'excellents résultats.

Par cela même qu'on nous forçait à créer sur-le-champ des bibliothèques, des laboratoires, des collections en rapport avec les besoins de l'enseignement supérieur, on contractait l'obligation de ne pas laisser les établissements officiels, au point de vue des ressources scientifiques, dans un état de dénûment qui contrastait de la manière la plus fâcheuse avec l'organisation des grandes écoles chez les peuples voisins. Il faut s'attendre, sous ce rapport, à une transformation qui favorisera le progrès des études, bien que seule elle ne suffise pas pour l'assurer.

Jusqu'à présent, on semble surtout s'être occupé du personnel, d'abord pour améliorer sa situation, et c'était justice, puis pour augmenter le nombre des chaires dans certaines Facultés trop faiblement pourvues.

Tant qu'il s'agit de réformes réelles, provenant d'un sentiment élevé de la mission du corps enseignant, et non d'un esprit d'étroite et mesquine rivalité, nous applaudirons avec tous les hommes sages. Nous sommes heureux que l'avénement de l'enseignement libre ait pu imprimer ce branle à une corporation que, jusque dans ses rangs, on accusait de rester stationnaire.

La liberté rendue aux catholiques a produit des résultats plus directs et aussi plus précieux.

Poitiers à sa Faculté de Théologie canoniquement constituée; Lyon possède une Faculté de Droit déjà florissante; Angers, qui a débuté par là également l'année dernière, vient de créer en plus une Faculté des Lettres; Paris a dès l'origine constitué un groupe qui comprend le Droit, les Lettres et les Sciences, et qui par conséquent jouit aux yeux de la loi du titre d'Université, avec les privilèges attachés à ce titre.

L'Université catholique de Lille, je suis heureux de le proclamer ici devant vous, Messeigneurs et Messieurs, qui êtes ses fondateurs et ses bienfaiteurs, l'Université catholique de Lille est celle dont l'organisation a fait le plus de progrès. C'est aussi la première qui arrive à être reconnue par le Saint-Siége et à jouir comme Université du précieux privilége de l'Institution canonique.

Les doyens des Facultés des Lettres et des Sciences, nouvellement organisées, vous présenteront dans un instant leurs collaborateurs. Je crains seulement une lacune que j'aurais évidemment à combler si tout le monde ici ne savait ce que sont MM. de Margerie et Chautard: M. de Margerie, le sympathique auteur de tant d'écrits que connaît toute la France catholique et lettrée, le professeur célèbre qui, pendant vingt ans, a réuni autour de sa chaire l'élite de la société nancéienne: M. Chautard, qui, avec une réputation scientifique établie sur les meilleurs titres, nous apporte le concours précieux d'une longue expérience acquise dans l'organisation et la direction d'une Faculté de l'Etat.

J'aurais à compléter de la même manière le rapport de M. le vicomte de Vareilles. Je suis heureux d'annoncer que, comme récompense des services exceptionnels rendus à l'Université par M. le pro-doyen de la Faculté de droit, NN. SS. les Evêques ont bien voulu lui conférer le titre de doyen.

Je m'aperçois que le temps s'écoule, Messieurs, et je dois nécessairement être bref. Permettez-moi de vous dire un mot des parties de notre organisme qui sont encore en voie de formation.

La première et la plus importante de toutes les Facultés, celle qui constitue l'âme et la vie de toute Université catholique, ou plutôt de toute véritable Université, la Faculté de Théologie en un mot, n'existe guère jusqu'à présent que sur le papier. Toutefois elle est si nécessaire au fonctionnement de l'institution, elle est tellement de son essence, que jamais le Souverain-Pontife n'eût consenti à reconnaître un groupe universitaire où l'enseignement des sciences sacrées n'aurait point eu sa place. Aussi, non-seulement nos statuts généraux mentionnent la Faculté de Théologie en tête de toutes les autres, mais les statuts particuliers de cette Faculté ont dû être soumis à l'approbation du Saint-Siége en même temps que la charte fondamentale de l'Université.

La chaire de Droit canon fondée par M. le comte de Doncquer de T'Serrolofs et Mme la vicomtesse Foullon de Doué, sa sœur, se rattache à la Faculté de Théologie. Il en est de même d'une chaire de Philosophie professée en latin comme introduction aux études théologiques, et d'une chaire de philosophie religieuse ou d'apologétique. Ce sont les pierres d'attente d'un édifice qui ne peut tarder à recevoir son complément.

La Faculté de médecine est plus avancée, malgré les terribles épreuves qui ont entravé son premier essor. Vous savez tous, Messieurs, comment à la veille d'ouvrir des cours impatiemment attendus par toute la France catholique, une mesure que nous n'avons pas à apprécier ici est venue nous enlever notre hôpital de clinique, ou du moins remettre en question le traité qui nous en assurait la jouissance.

Nos professeurs, et le doyen à leur tête, ont fait preuve en cette circonstance, d'une énergie et d'un dévouement dont nous ne saurions trop les remercier et qui, je l'espère, aura sa récompense. Les étudiants qui, malgré l'orage, nous sont restés fidèles, ont droit aussi à toute la reconnaissance de ceux qui s'intéressent à la prospérité de l'Université catholique, et qui sont persuadés que la réforme de l'enseignement médical est une des nécessités les plus urgentes du temps présent, et l'une des conditions du salut social.

Certes, les mois qui viennent de s'écouler sont loin d'avoir été stériles pour ces étudiants et pour l'institution elle-même. Nos jeunes gens ont travaillé beaucoup et bien. Ils ont fondé des traditions de vie rangée, chrétienne, laborieuse, qui se continueront après eux, et qui seront la force et l'honneur de notre Ecole de Médecine.

La question de la clinique, nous en avons la ferme confiance, recevra sous peu de jours une solution conforme aux principes du droit et de la liberté. On s'occupe de mettre à la disposition des étudiants d'autres moyens d'instruction pratique, en se modelant sur des institutions déjà très-répandues dans les Universités étrangères.

Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous exposer en détail ce qui a été fait déjà, et ce qui reste à l'état de projet immédiatement réalisable. Je dois nécessairement me borner à de très-courtes indications. D'ailleurs une simple visite vous en dira plus que toutes les descriptions. Déjà nous pouvons montrer avec orgueil nos bibliothèques, nos laboratoires et nos collections. Ce qui s'est improvisé en quelques mois est la garantie de ce qui se fera dans la suite, avec le temps, qui est l'ouvrier des grandes choses, avec le concours dévoué des catholiques du Nord, qui auront à cœur de compléter cette œuvre magnifique de restauration intellectuelle, sociale et religieuse.

Malgré les plaies profondes qui la rongent, Messieurs, notre France déploie encore une énorme puissance et une éton ante activité pour le bien. C'est là pour nous l'espoir de l'avenir.

Quand, il y a trois siècles, on voulut fonder une seconde Université dans les Pays-Bas, à côté de celle de Louvain, savez-vous combien de temps s'écoula depuis la première proposition qui fut faite jusqu'à l'inauguration solennelle de l'Université de Douai? Trente-deux ans, ni plus, ni moins. En 1330, une enquête est adressée à l'empereur Charles-Quint par plusieurs notables du pays. En 1531, les échevins de Douai commencent une série de démarches, poursuivies pendant plusieurs années, pour obtenir que la nouvelle Université soit établie dans leur ville. En 1533, 1534, 1538, 1552, nouveaux efforts qui n'aboutissent pas plus que les premiers. En 1559 et 1560, bulles autorisant l'érection de l'Université de Douai; le 5 octobre 1562, inauguration solennelle de cette Université. Ainsi, après que la fondation est arrêtée et autorisée, près de trois ans s'écoulent encore jusqu'au moment où l'on commence à entrer sur le terrain de la pratique.

Et cependant, le clergé séculier et régulier, les pouvoirs supérieurs, la magistrature communale, la population entière étaient unis dans une pensée commune; tout favorisait une œuvre éminemment patriotique et religieuse. Plus heureux que nous, nos pères ne connaissaient ni les tristes divisions qui rongent les sociétés contemporaines, ni les luttes intestines qui les épuisent. Le mal existait sans doute, mais il était combattu comme tel, et voyait se tourner contre lui toutes les forces sociales.

Au point de vue des difficultés matérielles la situation se présentait d'une façon très-différente. Les dépenses à couvrir étaient relativement bien moins considérables qu'elles ne le sont aujourd'hui : pour y faire face, on avait d'une part les finances de la ville, de l'autre les prébendes des églises collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Amé, et les ressources immenses des grands abbayes du voisinage, Anchin, Marchiennes, Saint-Amand, dont les chefs déployèrent une générosité de princes.

Au contraire, quand, à la suite du vote de la loi sur l'Enseignement supérieur, la fondation de l'Université catholique de Lille fut décidée par l'inspiration généreuse d'une foi qui défie les calculs de la prudence humaine, tout semblait conspirer contre la réalisation de ce projet. Nous n'avions pas à compter, évidemment, sur l'appui des pouvoirs publics. C'était beaucoup qu'on nous laissât faire, et nous ne demandions pas davantage.

En face du magnifique élan du clergé et du peuple chrétien, se dressait une opposition, il est vrai, plus bruyante que redoutable. Hélas ! nos adversaires sont toujours les mêmes ! Des hommes qui prétendent aimer le progrès et les lumières auraient dû cependant considérer le côté scientifique de notre œuvre, ou du moins faute de savoir s'élever à cette hauteur, ils auraient dû s'apercevoir que l'Université catholique apportait à cette grande cité un nouvel et sérieux élément de prospérité matérielle. N'insistons pas et rendons plutôt un légitime hommage à certains hommes qui, sans partager nos convictions peut-être, ont su rester impartiaux et dignes, ou même favoriser ce qu'ils regardaient à juste titre comme une œuvre de civilisation et de progrès.

Messieurs, l'Université catholique de Lille est née dans la lutte : elle grandira et se fortifiera dans la lutte; les efforts que l'on fait pour la renverser ne serviront qu'à l'enraciner davantage. Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

Redirai-je ce qui est dans la mémoire de tous comment le clergé des deux diocèses d'Arras et de Cambrai a prélevé sur sa pauvreté un don royal en faveur de l'Université catholique de Lille; comment à sa suite les fidèles, ne voulant pas se laisser vaincre en générosité, ont créé une dotation qui n'est pas encore complète sans doute, mais qui déjà se chiffre par millions ?

Dirai-je comment on a pu recruter un personnel d'élite, et démentir de la façon la plus éclatante les sinistres prédictions de ceux qui espéraient nous voir sombrer dans le ridicule et l'impuissance ?

Dirai-je enfin comment, par un concours de circonstances vraiment providentiel, on a pu trouver à point nommé de vastes locaux, les approprier en quelques mois à leur destination, et créer de toutes pièces l'appareil scientifique nécessaire à l'Enseignement supérieur.

Voilà, messieurs, ce que votre générosité a réalisé sous l'impulsion des prélats qui gouvernent les deux beaux diocèses de la région du Nord, et avec le concours dévoué d'hommes de cœur qui ont consacré à cette œuvre principale entre toutes, leurs efforts, leur temps, leur activité, leur intelligence.

Honneur aux membres du Conseil d'administration ! Honneur aux membres de la commission de permanence, qui ont concentré entre leurs mains un immense labeur ? Quelques-uns ont reçu comme récompense des distinctions méritées. Qu'ils nous permettent de dire publiquement ici combien nous avons été heureux de voir le chef du diocèse et le Chef suprême de l'Eglise reconnaître dans leurs personnes les services rendus à l'Université catholique.

Honneur aux maîtres éminents qui, en nous apportant le concours de leur talent et pour plusieurs le prestige d'une réputation toute faite, ont d'avance assuré le succès de notre œuvre !

Honneur à ceux dont les riches offrandes, équivalant parfois à des fortunes, ont fait l'admiration du monde entier ! Honneur aussi aux bienfaiteurs plus nombreux qui, à force de privations peut-être, ont apporté leur humble pierre à cet édifice qui croît par les efforts de tous !

Honneur à vous, messieurs, qui voulez bien vous associer à notre joie dans cette fête solennelle d'inauguration ! Et pour faire monter plus haut l'humble expression de notre gratitude, que les princes de l'Eglise, que les illustres prélats, que les sommités de nos assemblées délibérantes, de l'administration et de l'armée, que tous les personnages de distinction ici présents nous permettent de les remercier d'une marque de sympathie dont l'Université catholique de Lille gardera toujours le reconnaissant souvenir !

Laissez-moi vous remercier tout spécialement, Eminentissime prince qui présidez depuis plus d'un quart de siècle au gouvernement de l'Eglise de Cambrai, et qui, parmi tant de grandes œuvres auxquelles votre nom restera perpétuellement attaché, n'en avez point de plus chère que la nôtre. Et vous aussi, Monseigneur l'évêque d'Arras, vous êtes l'un des fondateurs et des pères de l'Université catholique de Lille. Un moment, l'an dernier, nous avons craint de vous perdre. Un mérite éminent vous avait désigné pour un siége illustre : la Providence a voulu vous conserver à vos ouailles, et à nous aussi, Monseigneur, qui nous glorifions de votre patronage, et qui espérons longtemps encore en goûter les bienfaits.

Pouvons-nous oublier celui que la confiance du Chef auguste de l'Eglise vient de placer à la tête de notre Université comme le représentant de cette autorité apostolique à laquelle nous faisons profession d'être attaché par le fond de nos entrailles? Oui, Monseigneur de Lydda, nous sommes heureux de vous avoir pour chancelier, après joui, au sein de notre comité de fondation, des conseils de votre sagesse et des fruits de votre longue expérience.

Puisse l'œuvre ainsi commencée croître et se développer avec la bénédiction de Dieu ! Semblable au grain de sénevé de l'Evangile, puisse-t-elle devenir un grand arbre qui abritera de nombreuses générations !

DISCOURS
de son Eminence le Cardinal-Archevêque
DE CAMBRAI

Eminences,
Messeigneurs,
Messieurs,

L'acte que nous accomplissons ici est d'une gravité qui ne peut échapper à personne ; c'est la mise à exécution de solennels décrets du Saint-Siége. C'est uniquement parce qu'elle a ce caractère éminemment religieux que notre réunion a pu se faire dans cette enceinte sacrée.

Après les remarquables discours que nous avons entendus, je n'ai que quelques mots à dire pour clore cette splendide séance,

Je dois d'abord des remercîments empressés à tous ceux qui ont pris une part si bienveillante à l'inauguration de notre naissante Université.

Merci en particulier à ces vénérables prélats que notre province ecclésiastique est heureuse de compter au nombre de ses enfants, et qui ont bien voulu au prix même de graves dérangements nous donner cette marque de leur affectueux intérêt.

Mais à vous surtout, Eminence, dont la présence donne à cette solennité un éclat particulier et un caractère international. La Belgique, dont vous êtes ici l'illustre représentant, nous précède depuis longues années dans la pratique généreuse des œuvres catholiques. Ses exemples continueront à nous servir de modèles: nous tiendrons à honneur sinon de l'atteindre, au moins de la suivre dans cette voie du haut enseignement et du progrès scientifique, où elle marche avec tant de résolution et de succès.

La constitution définitive de notre Université et son installation solennelle sont des faits désormais accomplis. Rendons grâces au ciel: c'est une de ces œuvres où se manifeste clairement l'action de la Providence : *A Domino factum est istud.* Pour y reconnaître le doigt de Dieu, il suffit de savoir comment le dessein en a été conçu et par quels merveilleux moyens il a été mis à exécution.

Dès qu'apparut l'aurore de cette législation sur l'enseignement supérieur qui devait rendre possible la création des Universités libres, plusieurs de ces hommes au noble cœur que notre pays compte en si grand nombre, plusieurs de ces pères de famille à la foi généreuse, qui ont un même degré l'intelligence et l'amour du bien, qui entendent les grandes affaires, formèrent entre eux le projet d'établir l'Université catholique de Lille.

Ils donnèrent immédiatement à ce hardi dessein un commencement d'exécution.

Nous l'avouerons humblement, Messieurs, — je parle au nom de mon vénérable suffragant comme au mien, — il y eut de la part de ces zélés promoteurs des hardiesses que nous assistâmes d'abord à partager. Mais la situation ne tarda pas à se dessiner et notre confiance à s'affermir: elle est devenue pleine et entière.

Depuis du temps déjà, le passé nous garantit l'avenir. Il fallait des millions pour commencer, ils sont venus; il en faudra pour en finir, ils viendront.

Œuvre de foi et de prière, notre Université catholique avait reçu, lorsqu'elle n'était qu'en projet, la bénédiction et les encouragements paternels de Pie IX. Aujourd'hui, le glorieux et bien-aimé Pontife, — grâces lui en soient à jamais rendues — daigne l'élever, par une bulle solennelle, au rang des grandes institutions qu'adopte l'Eglise. Sous cette égide et avec un tel appui, l'avenir lui appartient : elle vivra !

Elle réunit, pour remplir sa haute et providentielle mission, tous les éléments de succès.

Elle a des professeurs éminents, dont le monde savant apprécie les travaux, qui ont accepté comme une mission religieuse le ministère auquel ils se dévouent, et dont le zèle pour leur enseignement ne faiblira jamais, parce qu'il sera toujours soutenu par la foi.

De leur côté, les jeunes étudiants qui commencent à se grouper autour de ces maîtres habiles et qui sont appelés à fonder l'esprit de leur école, sont intelligents et laborieux. Ils comprennent la reconnaissance et le respect; ils savent que la vie n'est pas un jeu; que le travail se diversifie dans le monde selon les conditions, mais qu'il est obligatoire pour tous et que le gaspillage du temps est, à tous les âges, un désordre que la Providence ne laisse point impuni.

A vous, chers étudiants, nos félicitations bien méritées et quelques conseils paternels en terminant cette allocution. Vos débats nous ont donné une satisfaction entière : Vous aurez à cœur de réaliser les espérances qu'ils nous ont fait concevoir.

Il court dans un certain monde, des préventions et des erreurs que vous n'êtes point exposés à partager et contre lesquelles il serait inutile de vous prémunir.

Vous ne serez point tentés, vous, Messieurs, d'accuser l'Eglise d'obscurantisme systématique : Vous voyez de trop près en quelle haute estime elle tient l'instruction à tous les degrés et quel prix elle attache à ses légitimes progrès.

Bossuet a été l'interprète autorisé de nos doctrines et de nos sentiments quand il a appelé la science « un présent du Ciel et la maîtresse de la vie humaine (1). » La science donc, nous en demandons la diffusion loin de la crainte, et nous avons toujours regardé comme un joug malheureux le monopole qui en restreignait l'enseignement.

Le clergé cultive la science ; il n'a jamais été indifférent ni étranger à aucune de ses découvertes, à aucune de ses applications utiles. Il sait, quand les temps le permettent, lui prêter un utile concours. Il a donné aux travaux historiques les Bénédictins ; à la philosophie comme à l'éloquence et aux lettres les Bossuet et les Fénélon ; maintenant encore il est éloquemment représenté dans nos assemblées politiques et dans les chaires de notre enseignement supérieur.

Aujourd'hui donc, MM. en inaugurant cette Université où tout se réunit pour rendre vos études faciles, agréables et fécondes, scrutez-vous, dirons-nous, les mystères de la science; poursuivez-en des applications nouvelles. Demandez à la mécanique des moyens plus puissants encore, plus ingénieux s'il se peut, de mouvoir les corps, de les façonner, de les transformer; demandez-lui une action plus rapide, plus délicate, plus intelligente pour la confection de nos fils et de nos tissus. Demandez à la chimie des produits qui centuplent la fertilité de nos paturages et de nos champs.

Seulement gardez-vous de cette science qui s'aveugle en se contemplant elle-même avec une admiration que rien ne justifie; qui ne voit rien au-dessus ni au delà de ses calculs, de ses analyses, de ses manipulations matérielles, et n'admet d'autres réalités que celles qui peuvent être vues, privées et palpées.

Défiez-vous de cette science qui admet des lois physiques sans reconnaître la toute puissante sagesse qui les a établies, et qui croit avoir expliqué les choses lorsqu'elle emploie des mots qui n'expriment que des faits et des hypothèses. Défiez-vous de cette science inconséquente et trop à la mode qui honnit les mystères de la religion, lorsque de toutes parts, dans sa propre sphère, elle se heurte à des incompréhensibilités et ne peut absolument en rien donner le dernier mot même des phénomènes qu'elle manipule et qu'elle produit.

Etudiez hardiment, Messieurs; ne vous arrêtez pas à la surface, approfondissez. En fait de science, la religion ne craint que cette médiocrité qui ne sent pas ce qui lui manque.

» Les sciences, a dit un de ces hommes hors ligne dont personne ne récuse l'autorité, Pascal, les sciences ont deux extrémités qui se touchent. La première est la pure ignorance naturelle où se trouvent tous les hommes en naissant. L'autre extrémité est celle où arrivent les grandes âmes qui, ayant parcouru tout ce que les hommes peuvent savoir, trouvent qu'ils ne savent rien, et se rencontrent dans cette même ignorance d'où ils étaient partis. Mais c'est une ignorance savante et qui se connaît:

» Ceux d'entre eux qui sont sortis de l'ignorance naturelle et n'ont pu arriver à l'autre, ont quelque teinture de cette science suffisante et font les entendus. Ceux-là troublent le monde et jugent plus mal que tous les autres (2). »

Le nombre des hommes qui atteignent les sommets les plus élevés des connaissances a toujours été et sera toujours bien petit. Pour vous, Messieurs, la brièveté forcée de vos études, les limites nécessairement restreintes de vos programmes, les professions diverses que vous aurez hâte d'embrasser quand vous aurez terminé vos cours, ne vous permettent guère de sortir de ce modeste entre-deux dont le grand penseur que vous venez d'entendre signale les dangers. Dieu vous garde de cet écueil !

Nous le répétons, et vous en garderez le souvenir: ce n'est pas l'élévation, l'étendue, la profondeur de la science que la religion a à craindre, c'est l'outrecuidance qui donne à certains demi-savants leur savoir incomplet et superficiel.

Il y a longtemps qu'un des hommes qui ont contribué par la puissance de leur génie à reculer les limites des sciences humaines, Bacon, a formulé cette sentence qui est devenue une sorte d'axiôme : « Il est bien certain et confirmé par l'expérience que si des connaissances légères en philosophie — il entend par là l'ensemble des connaissances scientifiques — donnent peut-être quelques tendances vers l'athéisme, une connaissance plus profonde ramène à la religion (3).

Nous sommes tranquilles, Messieurs, en ce qui vous concerne.

L'enseignement que vous recevrez dans cette Université catholique se conservera dans toutes ses parties aussi parce qu'il sera élevé. Il ne se laissera point étouffer dans la matière, il la donnera. Il vous montrera Dieu dans ses œuvres; et, soumis à l'autorité sacrée de la foi, il usera de la liberté qu'elle laisse à la science d'études, au monde entier ses investigations.

Ce noble et lumineux enseignement, vous le suivrez, Messieurs, avec une assiduité constante et une consciencieuse application. Une vie chrétienne vous préservera des entraînements désordonnés qui amèneraient le dégoût du travail, et conservera à votre intelligence sa vigueur et sa sécurité.

A ces conditions vos succès seront assurés. Ils seront la gloire de votre école et la joie de vos familles. Ils seront pour vos maîtres la récompense qu'ils ambitionnent et que vous leur devez; pour la patrie une espérance que réalisera l'avenir; pour cette grande et religieuse cité de Lille un honneur auquel lui donne droit la bienveillance avec laquelle elle vous accorde son hospitalité.

—

Nous publierons demain les autres discours.

(1) Panégyrique de Sainte-Catherine.
(2) Pensées de Pascal, art. IV, n° XXV.
(3) Bacon. *De orig, scientiarum.*

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Affaire Lebreton-Dulier. — Nous apprenons que sur un appel interjeté par M. Lebreton-Dulier, au sujet du mandat de dépôt délivré contre lui par M. le juge d'instruction de Lille, la Cour de Douai a confirmé l'ordonnance de ce magistrat et maintenu l'arrestation.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

La question du gaz défraie en ce moment la plupart des conversations. Si l'exploitation par la ville a ses partisans, elle rencontre aussi ses adversaires, et ceux-ci ne sont pas les moins nombreux Les premiers, acceptant comme absolument exactes toutes les appréciations fournies par le rapporteur, se demandent pourquoi on voudrait s'opposer à cette entreprise, lorsqu'il est assuré que bon ou mal an, elle devra verser dans la caisse municipale 97,000 fr. de bénéfices? Les seconds au contraire contestent les évaluations et se basent sur l'exagération certaine du chiffre de la consommation actuelle, que l'on indique comme étant de 2,388,000 mètres cubes, pour infirmer les données du travail de la commission. En effet, si la différence est aussi considérable, que celle que l'on dit exister, toute l'économie du projet, qui fait exploiter par la ville, en serait singulièrement affectée ! En présence de ces deux opinions si contraires, nous n'avons pas à prendre parti ni pour l'une ni pour l'autre. Notre plus grand désir est de voir faire la lumière dans cette question, qui confine à tant d'intérêts et pour ce qui nous concerne, nous n'hésiterons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs, tous les éclaircissements, qui nous seront communiqués.

Il nous semble que le délai de dix jours fixé pour la discussion du rapport, à partir du moment où il aura été distribué aux conseillers municipaux, est bien court et que rien n'empêchait d'accorder quelques jours de plus. On conviendra assurément que, s'il a fallu à la commission plus d'une année pour étudier cette question, c'est trop peu de 10 jours pour examiner, avec toute l'attention qu'il réclame, le travail qu'elle vient de produire, et en vérifier tous les calculs. D'ailleurs, le Conseil municipal n'a pas à se prononcer seul sur le projet, qui lui est soumis. Il s'agit, en effet, dans cette affaire d'une association qui doit s'étendre à tous les membres de la famille tourquennoise, puisque tous contribuables ou non contribuables y seront directement intéressés. L'argent de la caisse communale étant celui de tous les habitants de Tourcoing, il en résulte qu'ils doivent être consultés par rapport à son emploi, principalement lorsqu'il est question de dépenser 2,000,000 pour une entreprise absolument industrielle, dont les aléas sont inconnus.

Une enquête est donc nécessaire et nous espérons qu'elle aura lieu avant le vote définitif du Conseil municipal.

—

La police de sûreté, a découvert, rue de Tourcoing, 44, un débit de boissons non autorisé. Ce cabaret appartenait au sieur Moulin, auquel on a dressé procès-verbal.

—

La dame Marie-Rose-Joseph Fretin, épouse de M. Ferdinand Desmadryl, apprêteur au Blanc-Seau, vient de mettre au monde trois jumeaux, dont deux du sexe masculin. Deux de ces enfants un garçon et une fille ont vécu 7 heures, le troisième, un garçon, se porte à merveille.

—

Par décision du 19 décembre 1876, le Conseil de l'Instruction publique du département du Nord, a nommé délégué cantonal pour la surveillance de l'Instruction primaire, canton de Douai-Ouest, M. Jules Bertin, sous-inspecteur des Forêts de l'Etat, correspondant de la Société des Etudes historiques (ancien institut historique) et de plusieurs autres sociétés savantes, en remplacement de M. Asselin, décédé.